





République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :

Membres en exercice: 47

Membres présents: 34

DELIBERATION n° 2023 - 04 - 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération" Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents: André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent TESSIER. DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO. Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés :

Francine ZIMMERLIN, Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs:

Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Céline DELOMME à Laurent DURANTEAU / Jean-Baptiste RABINIAUX à Frédéric FOUQUET / Thierry BIRON à Vincent PIPAUD / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Joël GIRAUDEAU à François BLANCHET / Béatrice JUSTIN à Denise RENAUD / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Jean-Yves LEBOURDAIS est désigné secrétaire de séance.

Fixation d'un taux horaire moyen applicable aux travaux en régie

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération ZAÉ du Soleil Levant CS 63669 - Givrand 85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55 Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

2 0 JUIN 2023

ID: 085-200023778-20230615-DL2023_04_08-DE

Les agents des services techniques sont amenés à réaliser des travaux sur le parc immobilier de la Communauté d'Agglomération.

Ces travaux réalisés, mettant en œuvre des movens matériels et humains, peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux, exception faite des frais de personnel.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer un taux moyen horaire des agents intervenants arrondi à 25 € sur la base des éléments ci-dessous :

Grade	Brut horaire	Charges Patronales horaires	Coût horaire
Agent de maîtrise principal	16,22 €	6,61 €	22,83 €
Agent de maîtrise	18,36 €	6,89 €	25,25 €
Adjoint technique principal de 1° classe	15,86 €	6,94 €	22,80 €
Adjoint technique	15,96 €	6,16 €	22,12 €
, , ,			23,25 €

Le Conseil Communautaire, Dûment convoqué, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, Vu le BP 2023, Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 11 mai 2023, Vu le rapport. Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE:

Article 1 : de fixer le coût horaire moyen pour les travaux effectués en régie par les services techniques à 25 € comprenant salaires et charges ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré. Les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Givrand, le 20 juin 2023

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

2 0 JUIN 2023

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le: 2 0 JUIN 2023

François BLANCHET

Le Président,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.